

VOTRE GARANTIE ECO

La mutuelle
Santé et Prévoyance
des agents territoriaux
de Haute-Savoie

SOINS COURANTS

Consultations, visites, radiologie
Franchise par acte médical ≥ 120 €
Analyses
Auxiliaires médicaux
Frais de transport, ambulances
Médicaments : - Vignettes blanches - Vignettes bleues - Vignettes oranges
Petit appareillage, orthopédie
Médecine Douce : Ostéopathie, chiropractie, micro-kinésithérapie, étio-pathie, diététique, acupuncture (3 séances /an)
Cure thermale (soins)
Cure thermale (transport, hébergement)

S.S.
70%
-
60%
60%
65%
65%
30%
15%
60%
-
65%
65%

ECO
100%
100%
100%
100%
65%
100%
60%
30%
60%
-
65%
65%

OPTIQUE / DENTAIRE / APPAREILLAGE

Verres et Monture Adulte (forfait utilisable sur 2 années civiles sauf nouvelle prescription médicale)
Verres et Monture Enfant (forfait utilisable sur 2 années civiles sauf nouvelle prescription médicale)
Lentilles acceptées / refusées par la S.S.
Chirurgie au laser de l'œil refusée par la S.S.
Soins dentaires
Prothèses dentaires
Implants / Actes hors nomenclature / Parodontologie Plafond annuel dentaire : 1 000 € la 1ère année d'adhésion
Orthodontie acceptée par la S.S.
Orthodontie refusée par la S.S.
Audioprothèses
Autres appareillages (lit médicalisé, fauteuil roulant...)

S.S.
60%
60%
60% / -
-
70%
70%
-
70%/100%
-
60%
65%/100%

ECO
60%
60%
60% / -
-
100%
70%
-
70% / 100%
-
60%
65% / 100%

HOSPITALISATION

Frais de séjour
Honoraires
Forfait journalier (durée illimitée y compris en psychiatrie, convalescence, maison de repos)
Franchise par acte médical ≥ 120 €
Chambre particulière (avec hébergement) (limitation en psychiatrie, convalescence, maison de repos)
Frais d'accompagnement (12 jours /an) ⁽¹⁾

S.S.
80%
80%
-
-
-
-

ECO
100%
100%
100% (franchise annuelle 5 jours)
100%
-
-

LES "plus" MUTAME

inclus dans chaque garantie⁽³⁾



PREVENTION / PRESTATIONS SOCIALES

Prévention :	- Pilule contraceptive refusée par la S.S.	30 € /an
	- Vaccins refusés par la S.S.	30 € /an
	- Sevrage tabagique accepté par la S.S.	80 € /an
	- Ostéodensitométrie acceptée/refusée par la S.S.	100%
Prestations Sociales :	- Allocation Naissance / Adoption ⁽²⁾	100 €
	- Allocation Mariage / PACS	100 €
	- Allocation pour frais d'Obsèques *	579 €
	- Rente d'Orphelin *	210 € /an /enfant
Aides exceptionnelles		Décision du Bureau
Avances santé remboursables (sur 24 mois, sans intérêt, sans frais de dossier)		2 000 € maxi
Assistance vie quotidienne / Aide à domicile		oui
Priorité Santé Mutualiste (écoute, informations, conseils, orientation)		oui

Dans les colonnes ECO, Niveau 1, Niveau 2, Niveau 3, Niveau 4, figure le remboursement Sécurité Sociale + Mutuelle. Quelle que soit l'option choisie, les remboursements Sécurité Sociale + Mutuelle ne peuvent en aucun cas dépasser les frais réellement engagés. Les remboursements sont exprimés en pourcentage de la base de remboursement de la Sécurité Sociale. Les prestations s'inscrivent dans le respect du parcours de soins et des dispositions prévues pour les contrats responsables.

La Mutuelle ne prend pas en charge les dépassements d'honoraires hors parcours de soins. La Mutuelle ne prend pas en charge la franchise forfaitaire annuelle.

* Contrat collectif annuel souscrit auprès de l'Union MUTAME Garanties régie par le livre II du Code de la Mutualité.

(1) Cette prestation concerne les frais d'hébergement des personnes accompagnant par nécessité médicale un adhérent (quel que soit son âge) en milieu hospitalier et/ou en situation de fin de vie.

(2) Si adhésion de l'enfant à la Mutuelle dans les deux mois suivant sa naissance ou son adoption et pour une durée minimum de 1 an.

(3) Pour la garantie MUTAME ECO : prévention, aides exceptionnelles, avances santé remboursables, priorité santé mutualiste uniquement.

Ces prestations sont applicables au 01/01/2012. Document non contractuel.